

Département

DU LOIRET

Arrondissement  
DE MONTARGIS

Canton  
DE COURTENAY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA COMMUNE DE ROZOY LE VIEIL

#### **Séance du 20 février 2013**

##### **NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au CM : 9

**date de convocation** : 05 février 2013

En exercice : 9

**date d'affichage** : 21 février 2013

Présents : 6

L'an deux mil treize, le vingt février à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 05 février 2013 en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jacques LASSOURY, Maire.

**Etaient présents** : , Michel ROUGÉ, Anne-Sophie CARBONNELLE, Richard CATALIFAUD, Annyck DEFLESSELLES, Véronique HABSIGER,

**Excusés et représentés** : Yvon BOYER, Micheline LAURENT

**Absent** : Coralie NAUDIN

**Secrétaire de séance** : Anne-Sophie CARBONNELLE

-----  
La séance est ouverte à 20 heures.

Le procès-verbal du 04 décembre 2012 ne soulevant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

#### **I – EPFL**

Le maire rend compte au Conseil de son entrevue avec M. et Mme LEANDRO concernant le terrain qu'ils ont à vendre.

Ces derniers ne souhaitant pas donner suite à la proposition de la mairie au vu de notre délibération du 04 décembre dernier, ils ont décidé de vendre leur terrain à un tiers.

N'ayant donc pas trouvé un terrain d'entente sur la vente de cette parcelle, notre projet ne pourra se réaliser dans de telles conditions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité de ne pas acheter ce terrain, celui-ci ne répondant plus aux critères nécessaires à la réalisation de notre projet.

#### **II – Délégués au syndicat des eaux de la Cléry et du Betz**

Le maire rappelle qu'au 01 janvier 2013 a été créée le syndicat des eaux de la Cléry et du Betz issu de la fusion du syndicat d'adduction d'eau de la vallée du Betz, du syndicat d'alimentation en eau potable de la vallée de la Cléry et du syndicat mixte de production d'eau potable des trois fontaines.

Aussi, il est nécessaire de nommer 2 délégués pour représenter notre commune à ce syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité de nommer MM. Jacques LASSOURY et Michel ROUGÉ pour représenter la commune au syndicat des eaux de la Cléry et du Betz

### **III – Défense incendie**

Le maire rappelle au Conseil la nécessité et l'obligation pour une commune d'assurer la défense incendie sur son territoire.

Aussi, il a été demandé des devis pour la pose de réserves incendie sur la rue de l'Etang des Noues à hauteur des n° 298 et 608. Ainsi, toute la rue sera protégée.

Des devis de réserves incendie enterrées et hors sol ont été reçus.

A la lecture de ces devis, vu les montants, le Conseil décide de reporter la demande de subvention.

En effet, il estime qu'à ce jour, étant donné le peu de visibilité financière que nous avons au niveau des dotations de l'Etat, il ne serait pas raisonnable de lancer un tel projet.

Une fois le budget voté, le dossier sera revu.

### **IV - Cirque**

Le maire donne lecture au Conseil d'un courrier reçu d'un cirque qui souhaite s'installer sur notre commune les 19 et 20 mars prochains.

Après renseignements pris, notre stade de foot leurs conviendrait.

Cependant, ayant un manque de personnel suite à l'hospitalisation d'urgence de l'ouvrier de commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**REFUSE** à l'unanimité l'installation du cirque LANDRI sur notre commune

### **V – Taux de promotion pour avancement de grade**

L'article 35 de la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale a modifié l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et à la procédure d'avancement de grade des fonctionnaires territoriaux.

Jusqu'à présent, l'avancement de grade répondait à des règles nationales fixées par décret ; les quotas s'imposaient à toutes les collectivités et ne prenaient pas en compte leurs besoins spécifiques.

Désormais la règle nationale du quota disparaît ; le nombre maximum des fonctionnaires pouvant être promus à l'un des grades d'avancement des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade (le ratio).

Le centre de gestion ayant délibéré pour un taux de 100%, si on vote le même, cela évite de devoir saisir leur commission technique paritaire et ainsi d'alléger la procédure administrative.

Il est rappelé que quel que soit le taux de promotion adopté, l'autorité territoriale reste libre de promouvoir ou de ne pas promouvoir en fonction de l'appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle des agents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité de voter un taux de promotion pour avancement de grade de 100%

## **VI – Rythmes scolaires**

Le Maire informe le Conseil que lors de la dernière réunion de SIIS qui s'est tenue le 01 février, il a été décidé de créer une commission pour la mise en place des changements de rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2013.

Cette commission est composée de 2 élus par commune, d'un enseignant et d'un délégué de parents d'élèves par école.

Pour notre commune, M. Lassoury et Mme Carbonnelle siègeront au sein de cette commission dont la première réunion a eu lieu le 12 février à 19h à Ervauville.

Lors de cette commission, il a été décidé de mettre en place dès la rentrée de 2013 le changement des rythmes scolaires et que le mercredi serait travaillé.

Il a également été demandé de faire un sondage auprès des parents d'élèves pour savoir s'ils étaient disponibles pour récupérer leurs enfants plus tôt à la sortie des écoles.

Une réflexion est en cours sur la mise en place éventuelle d'une garderie à la rentrée de septembre 2014. Pour 2013, le délai semble trop juste.

La prochaine commission se tiendra le 08 mars à 19h à Ervauville.

Le Maire tiendra informé le Conseil de l'avancement du dossier

## **VII – Aménagement centre bourg**

Le Maire informe le Conseil de son souhait de voir fini l'aménagement devant la mairie avec le plateau ralentisseur et les trottoirs.

Ces travaux ne seront réalisés que si les subventions attendues sont accordées et dans la limite des ressources financières de la commune.

Pour ce faire, il a été demandé à l'architecte de nous fournir un devis chiffrant ces travaux.

Ce devis comprend 2 tranches : une ferme d'un montant de 48 339.55 H.T qui correspond au plateau et trottoirs devant la mairie, et une conditionnelle d'un montant de 27 473.60 H.T correspondant à la réalisation de trottoirs jusqu'à la salle polyvalente.

Les honoraires d'architecte afférents à ce projet s'élèvent 2 868.69 H.T

Le Maire rappelle au Conseil que la commune a droit à une subvention du Conseil Général à hauteur de 100 000 € H.T de travaux sur 5 ans avec un taux de 36%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité de lancer ce projet pour un montant H.T de 78 681.84 €

**AUTORISE** le maire à signer tous les documents afférents à ce projet pour permettre sa réalisation

**SOLLICITE** une subvention au taux le plus élevé possible auprès du Conseil Général du Loiret dans le cadre des travaux de sécurité routière sur RD pour l'exercice 2013

## **VIII – Questions diverses**

### **1/ Bilan énergétique de la mairie et du logement**

Le Maire informe le Conseil qu'un bureau d'études missionné par la Région Centre a établi un pré-diagnostic isolation qui permet de déterminer la classe énergétique du bâtiment.

Le but est de rénover le bâtiment pour réduire les dépenses énergétiques. La Région prend à sa charge l'étude et propose une subvention pour la réalisation des travaux.

Aussi, afin de pouvoir étudier ce dossier à la prochaine réunion, il sera envoyé par mail à tous les conseillers le pré-diagnostic.

## **2/ Voirie**

Mme CARBONNELLE souhaite savoir où en est le programme voirie.

Il a été demandé à la société SA VRD une étude complète de nos routes.

Le Maire rappelle au Conseil que les travaux de voirie tels que nous devons les faire ne peuvent plus être mis en investissement. De ce fait, ils ne sont plus éligibles au FCTVA.

Ils seront donc mis en fonctionnement, ce qui représente un coût non négligeable pour la commune.

Il faut donc envisager un plan pluriannuel et prévoir une somme d'environ 15 000 € par an.

## **3/ Eclairage public**

Mme CARBONNELLE souhaite qu'une communication soit faite sur les problèmes d'éclairage public que nous avons rencontrés.

En effet, plusieurs paramètres sont venus perturber le fonctionnement de notre éclairage public.

Tout d'abord, il y a régulièrement sur la commune des micro-coupures ce qui finit par provoquer un dérèglement des horloges.

Ensuite, un manque de personnel dans la société qui intervient sur la commune à considérablement retarder la remise à l'heure de ces horloges.

Et enfin, et c'est le plus grave, nous avons des individus (dont on sait de qui il s'agit puisque pris en flagrant délit) qui s'amusent à casser les coffrets et à dérégler les horloges.

Il faut savoir que le réglage de ces horloges a un coût pour la commune et que, si cela se reproduit, sera facturé à ces individus malveillants.

## **4/ Caution salle polyvalente**

Mme CARBONNELLE rappelle que la caution demandée lors de location de la salle est de 300 €.

Elle trouve cela insuffisant et non dissuasif en cas de dégradation.

Aussi, elle propose que la caution soit de 1000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité de mettre la caution pour la location de la salle à 1000 €

## **5/ Remerciements**

Le Conseil souhaite adresser ses remerciements à M. Alexandre ROUVÉ pour son intervention bénévole lors du déneigement de la commune.

La séance est levée à 21h30

## **SIGNATURES DES PRÉSENTS**

Jacques LASSOURY	Michel ROUGÉ	Anne-Sophie CARBONNELLE	Yvon BOYER
Richard CATALIFAUD	Annyck DEFLESSELLES	Véronique HABSIGER	Micheline LAURENT
Coralie NAUDIN			